

# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



mars 2005

193

## L'ACTUALITÉ

### Loi de cohésion sociale

## Jean-Louis Borloo devant le comité directeur de l'AMF

La réunion du Comité directeur de l'AMF, mercredi 2 mars, a été l'occasion d'un échange entre les maires et Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, afin de développer les modalités de la loi de cohésion sociale.



Nelly Olin, ministre déléguée à l'Intégration, à l'Égalité des chances et à la Lutte contre l'exclusion, Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville, Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail et Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes, ont également participé à cette rencontre-débat.

A cette occasion, Jean-Louis Borloo et les ministres du pôle cohésion sociale ont donné des précisions sur les conditions d'application et les délais de mise en œuvre des dispositifs concernant les volets emploi, logement et égalité des chances de la loi. Répondant aux inquiétudes des maires sur l'avenir des CES et des CEC, Jean-Louis Borloo a confirmé que les actuels CES restent

mobilisables jusqu'au 30 avril 2005 dans les conditions habituelles. Les services ont instruction de faciliter jusqu'à cette date la signature de nouveaux CES et de répondre favorablement à toute demande de renouvellement de conventions en cours.

Par contre, s'agissant des CEC, il est désormais impossible de conclure de nouveaux contrats mais les conventions en cours pourront continuer à être renouvelées jusqu'à leur échéance.

A partir du 1er mai, pour les personnes non bénéficiaires des minima sociaux, les CES seront remplacés dès l'arrivée à terme des conventions par les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), sans conséquence pour les bénéficiaires.

Pour les bénéficiaires des minima sociaux, le parcours d'insertion pourra se poursuivre après échéance d'un CES par un contrat d'avenir. Ce nouveau contrat se mettra en place progressivement, dès la parution des textes réglementaires prévue fin mars.

S'agissant des maisons de l'emploi, le ministre a réaffirmé le rôle essentiel des maires et la nécessité d'une coordination étroite et d'une réelle mise en commun des moyens des différents partenaires, aux côtés de l'État. En matière de logement, les ministres ont rappelé l'effort engagé pour accroître la construction de nouveaux logements. Ils ont fait part aux maires de leurs soucis de résoudre les difficultés liées à la rareté du foncier et d'aider les élus qui engagent des actions. ■

## Éditorial



### Les femmes en politique

*« Toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux (...), doivent être également admissibles à toutes dignités, places*

*et emploi publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents »*, écrivait Olympe de Gouge en 1791.

Le 8 mars s'est déroulée la journée internationale de la femme, l'occasion pour l'AMF de s'interroger sur leur place dans notre démocratie en général, et plus particulièrement municipale.

Il y a pratiquement 60 ans jour pour jour, le 20 avril 1945, les Françaises votaient pour la première fois, à l'occasion d'élections municipales, et le suffrage, universel depuis 1848, cessait enfin d'exclure la moitié des Français.

Depuis, la parité a été imposée par la loi du 6 juin 2000 dans les élections proportionnelles. Aujourd'hui, près de 11% des maires sont des femmes contre seulement 7% en 1995. Il convient toutefois de constater que dans les communes de moins de 3500 habitants, où la loi n'impose pas la parité, les femmes représentent 11% des maires, contre seulement 6,7% dans celles de plus de 3 500 habitants.

Demain les femmes seront certainement, si elles le souhaitent et si elles entraînent l'adhésion des électeurs, encore plus nombreuses à exercer des mandats locaux et nationaux. L'enjeu est double. Il réside dans la capacité de notre société à assurer à tous de participer au « vivre ensemble », mais aussi dans celle de permettre à chacun d'être élu, sans distinction, selon ses seuls vertus et talents, selon ses seules convictions et actions.

Jacques Pélassard

Brèves

**Projet de loi sur l'eau**

Ce texte longtemps attendu sera examiné au Sénat en avril 2005. Il comprend d'importantes dispositions pour les communes : la création d'un fonds de garantie pour les boues, d'une taxe « eaux pluviales », de fonds départementaux pour l'adduction d'eau et l'assainissement et d'un Office national des eaux et des milieux aquatiques. Mais aussi et surtout, le projet réforme le dispositif des redevances des agences de l'eau. Il soumet les industriels, comme les usagers domestiques, à une nouvelle redevance pour « réseaux de collecte ». Toutefois, le texte n'autorise toujours pas la mesure directe de la pollution pour le calcul de la redevance de pollution domestique.

Contact : Gwénola Stéphan.  
Tél. 01 44 18 14 06.

**CCAS et accident du travail**

La responsabilité des communes pour les dommages subis par leurs conseillers municipaux est étendue aux accidents dont ils sont victimes à l'occasion de réunions de conseil d'administration du CCAS (\*1).

Les communes qui ont souscrit un contrat d'assurance garantissant cette responsabilité ne pourront plus se voir assujetties à la cotisation accidents du travail (\*2) par les URSSAF en vertu de l'article, pour leurs conseillers membres d'un CCAS puisqu'elle n'est pas due si les conseillers sont couverts à un autre titre (L412-8-6 du CSS).

(\*1) L2123-33 du CGCT modifié par la loi du 23 février relative au développement des territoires ruraux

(\*2) D412-79-II-I du CSS

**Conférence nationale des services publics en milieu rural**

Demandée par l'AMF lors du 87e Congrès, la Conférence nationale des services publics en milieu rural a été installée par le Premier ministre le 17 février dernier. Dix élus de l'AMF y siègent et c'est parmi eux que le Premier ministre a désigné le président, Paul Durieu, maire de Camaret-



sur-Aigues, président de l'Association des maires du Vaucluse et rapporteur de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF.

Sa composition doit permettre une approche globale de la problématique des services publics puisqu'aux côtés des maires, siègent des représentants des conseils généraux et régionaux, des autorités responsables de transport, des conseils économiques et sociaux régionaux, des grands opérateurs de service pu-

blic (La Poste, EDF, SNCF, ANPE,...) et bien sûr de l'Etat, avec neuf ministères représentés. La Conférence doit rendre ses conclusions au 1er octobre 2005, de façon à ce que le Congrès de l'AMF de novembre puisse statuer sur les décisions opérationnelles envisagées et qu'elles soient mises en œuvre au 1er janvier 2006.

Le Premier ministre s'est engagé à ce qu'aucune décision lourde de réorganisation ne puisse être développée pendant les travaux de la Conférence, soit pendant toute l'année 2005, et à ce que les projets déjà engagés ne puissent rentrer en application que si les élus concernés en sont d'accord. Si tel n'est pas le cas, les projets devront attendre le 1er janvier 2006.

Les membres de la Conférence vont, dans les semaines qui viennent, se pencher sur les modes de concertation locale, la définition des besoins et de l'offre, la diffusion des actions innovantes et le financement des projets. ■

**Un nouveau directeur à l'AMF**



Succédant à François Léonelli, Nicolas Desforges est arrivé le 1er mars à la tête des services de l'AMF. Né en juin 1955, il était préfet de la Manche depuis février 2004. Affecté à sa sortie de l'ENA, en 1983, au ministère de l'Intérieur, il a été notamment, au fil de sa carrière, chef de cabinet à la préfecture de police de Paris, chef de cabinet d'Alain Juppé à Matignon, préfet du Cantal et préfet d'Eure-et-Loir. Le préfet Léonelli restera, pour sa part, en relation avec l'AMF puisqu'il aura en charge à l'Unicef France la coordination des partenariats qui impliquent les communes tels que le réseau Ville amie des enfants, les opérations Brikkado, le retour à l'école en Asie.

**AMF-RÉSEAU**

**Assemblées générales :**

- 2 avril : Aube Maine-et-Loire ■ 9 avril : Aveyron ■ 23 avril : Vendée ■ 30 avril : Doubs
- 12 mai : Essonne ■ 18 juin : Cher - Drôme
- 2 juillet : Manche

**Nouvelle directrice de l'Association des maires du Pas-de-Calais :**

Carole Pignon

**Développement durable des territoires ruraux**

La loi introduit plusieurs dispositions qui concernent directement les communes. Elle redéfinit les zones de revitalisation rurale (exigence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et critères d'éligibilité). Il est créé des sociétés d'investissement pour le développement rural (SIDER) pour des projets immobiliers. Sous certaines conditions, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé.

Le conseil général peut délimiter des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains, avec l'accord des communes concernées, afin de protéger de la pression foncière les terres non-urbanisées en périphérie des agglomérations. Le remboursement est également décentralisé au profit du département.

A l'initiative de l'AMF, l'instruction gratuite des demandes de permis de construire par la Direction départementale de l'équipement est possible pour les EPCI de moins de 20 000 habitants (et non plus de moins 10 000). Une procédure de concertation peut être ouverte en cas de modification de l'implantation d'un service public. Plusieurs dispositions favorisent le maintien du service public sur l'ensemble du territoire en organisant les partenariats. ■

## Les partenariats de l'AMF

### Assises nationales du net et des TIC

Le réseau Idéal et la ville de Nice organisent la 5<sup>e</sup> édition des assises les 11 et 12 mai 2005. Elus, techniciens territoriaux pourront débattre des nouveaux besoins et des nouvelles pratiques en matière de TIC dans des domaines tels que les services aux citoyens, la démocratie ou le tourisme.

Contact : Jordan Pedron  
Tel : 01 45 15 13 05

### Forum de la mutualité territoriale

Le forum de la mutualité territoriale se tiendra le 31 mars au CIG Petite Couronne à Pantin, sur le thème : « Prévention et santé au travail : tous responsables ? ». La journée s'articulera autour de 3 tables rondes : « Prescriptions et responsabilités », « Acteurs et responsabilités », et « Management et responsabilités ».

Renseignements sur [www.forum-territoriale.org](http://www.forum-territoriale.org)

### Trophée civisme et défense

Récompenser les initiatives prises par des communes, associations, ou organismes pour rapprocher

les habitants et les armées, c'est l'objectif de l'association Civisme Défense Armées Nation (CIDAN) et de la commission Armées Jeunesse grâce aux trophées Civisme et défense et au prix Armées jeunesse. Ces deux concours sont à nouveau ouverts et les candidats peuvent y présenter leur dossier avant le 5 mai. Contact et retrait des dossiers : CIDAN. Tel/fax : 01 56 79 35 84 [www.cidan.org](http://www.cidan.org)

### 24 heures de la télé

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) organise, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, les 24 heures de la télé, les 17 et 18 septembre 2005. Cette manifestation permet au public d'aller à la rencontre du patrimoine audiovisuel français. En 2004, 350 communes ont pris part à cette opération. Pour les communes partenaires, l'INA mettra gracieusement à leur disposition un film retraçant quelques moments singuliers de l'histoire de la télévision, dont



quinze minutes d'images régionales.

Renseignements : 01 49 83 33 60 [www.ina.fr](http://www.ina.fr)

### Concours de dessins Brikkado

Les lauréats du concours brikkado, organisé par l'Unicef, et dont le thème était cette année : « Tous les enfants ont droit à la liberté », ont été sélectionnés par un jury, présidé par la chanteuse Nolwenn Leroy, marraine de l'opération. Les dessins gagnants illustreront le papier cadeau Unicef vendu en 2005.

### Colloque déchets et territoires

L'Ademe organise, les 22 et 23 juin 2005, à la Maison de la Chimie à Paris, la 1<sup>re</sup> édition du Colloque « déchets et territoires ». Les ateliers et les sessions plénières aborderont l'ensemble des problématiques relatives à la gestion des déchets (ménagers, administrations, industriels) dans les territoires, qu'ils soient à l'échelle de la planification ou de la mise en œuvre.

Contact : Marc Cheverry  
02 41 20 42 85  
[marc.cheverry@ademe.fr](mailto:marc.cheverry@ademe.fr)

### Soutien à Florence Aubenas

Les Maires de France s'associent à la mobilisation générale pour obtenir la libération de la journaliste et de son interprète enlevés dans l'exercice de leur mission d'information.

L'AMF invite les maires à prendre toute initiative utile pour marquer leur soutien et contribuer ainsi à rendre au plus vite Florence et Hussein à leurs proches. Pour plus d'informations : [www.pourflorenceethussein.org](http://www.pourflorenceethussein.org)

### Simplification du droit en matière funéraire

Saisi pour avis de projets d'ordonnance et de décret simplifiant la législation funéraire, le Bureau de l'AMF a accepté de substituer le régime actuel d'autorisation du maire pour les soins de conservation, transports de corps avant mise en bière et transports de corps après mise en bière hors de la commune par celui de déclaration préalable de l'opérateur funéraire auprès du maire, sous réserve de garanties quant à la mise en cause de la responsabilité du maire. Il a également souhaité que l'on revoie la surveillance des transports de corps avant mise en bière, de nombreuses communes se voyant dans l'impossibilité de s'assurer le concours des fonctionnaires de police habilités par les textes à cette tâche.

## Sur l'agenda du président

- **12 FÉVRIER** : AG de l'association départementale des maires du Jura ● **16 FÉVRIER** : entretien avec M. Dumont, président de la fédération nationale des associations régionales membre de l'USH ; M. Pigeon, président de la fédération nationale des promoteurs constructeurs ; M. Lamy de l'UGAP ● **17 FÉVRIER** : entretien avec Pierre Ludin, président de la fédération nationale des anciens maires et adjoints de France
- **22 FÉVRIER** : entretien avec Yves Guena, président de l'Institut du Monde Arabe ; Gérard Larcher, ministre délégué aux relations du travail ● **23 FÉVRIER** : entretien avec les représentants de Familles rurales ; Jean-Pierre Dufes, vice-président de l'Association des maires des communes associées de France ● **24 FÉVRIER** : entretien avec Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle ; Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat aux personnes âgées ● **1ER MARS** : comité des finances locales ; entretien avec Gilles de Robien, ministre de l'Equipement, des transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
- **2 MARS** : Comité directeur en présence de Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ● **5 MARS** : AG de l'association départementale des maires des Pyrénées Atlantiques

## Carnet

Commission du Fonds national pour l'archéologie préventive : Jean-Yves Caillet, maire d'Avallon (9) ; Robert Heimlich, maire de Forstfeld (67). Conseil national de la Sécurité routière : Michel Thiers, maire de Brignais (69). Observatoire des territoires : Michel Vergnier, député-maire de Guéret (23). Conseil national du développement durable : Michel Bourgain, maire de l'île-Saint-Denis (93)

## Comité des régions **Les principaux avis adoptés lors de la dernière session plénière et composition**

– Les fonds structurels et les perspectives financières de l'Union européenne pour 2007-2013 : l'avis du Comité est conforme à la position du Bureau de l'AMF, selon laquelle un plafonnement du budget européen à 1% du RNB de l'Union est incompatible avec le maintien des fonds structurels en faveur des régions de tous les Etats membres, et donc au-delà des seuls nouveaux pays adhérents.

– Les services d'intérêt général : l'avis sur le livre blanc de la Commission européenne, qui fait suite à une consultation de 2004, propose comme le Bureau de l'AMF qu'une législation-cadre communautaire sur ces services soit élaborée par la Commission européenne et qu'elle conforte la liberté des pouvoirs locaux de choisir les modes de gestion et de financement de leurs services

– Le Fonds social européen : Le FSE devrait représenter la moitié de l'enveloppe des fonds structurels attribués aux régions métropolitaines françaises après 2006, l'autre moitié étant constituée par les crédits FEDER. Compte-tenu de l'importance croissante du FSE dans la politique de cohésion de l'Union, le Comité des Régions demande que les collectivités locales soient davantage associées par les gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre du FSE, particulièrement en matière d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

– La gestion des inondations : l'avis sur la Communication de la Commission européenne met l'accent sur le rôle des collectivités territoriales « encouragées à participer au processus de planification des mesures préventives à l'échelle d'un bassin fluvial ». ■

### La délégation française

La France dispose de 24 sièges de titulaires, et autant de suppléants, selon la répartition suivante : 12 pour les Régions, 6 pour les Départements et 6 pour les communes.

#### Représentants des communes

**Titulaires** : Alfred Almont, député, (Shoelcher, Martinique), Olivier Bertrand, (Saint Silvain Bellegarde), Président de la commission Développement, Michel Delebarre, (Dunkerque), président du groupe PSE, Jean-Louis Joseph, (La Bastidonne), président de la délégation française, André Rossinot, (Nancy), Juliette Soulabaille, (Corps-Nuds)

**Suppléants** : Jean-Paul Alduy, Sénateur, (Perrignan), Jean-Paul Bachy, ancien maire de Sedan, Denis Merville, député, (Saineville), René Rouquet, député, (Alfortville), Jean-Pierre Teisseire, (Cassis), Philippe Bodard, (Murs-Erigné).

### L'avenir des fonds structurels : l'AMF préconise un budget européen au moins égal à 1,1 % du revenu brut de l'Union européenne

Réuni le 2 mars, le Bureau a exprimé ses inquiétudes quant à l'attribution des fonds structurels à la France pour la période 2007-2013. Il a observé que dans l'hypothèse où le budget communautaire serait plafonné à 1% du RNB de l'Union européenne, position défendue par les pays contributeurs nets dont la France, les régions métropolitaines françaises ne pourraient plus prétendre à ces fonds après 2006.

Aussi, le Bureau demande que le budget communautaire soit plafonné au minimum à 1,1% du RNB, ce qui représente un apport de 13 milliards d'euros environ, maintenant ainsi l'éligibilité des

régions françaises aux fonds structurels. Si le plafond de 1% était néanmoins retenu, le Bureau demande expressément que la répartition des fonds structurels, entre les pays qui ont récemment adhéré à l'Union et les autres pays, soit revue afin que ces derniers bénéficient également de la politique de cohésion.

S'agissant du développement rural, le Bureau se prononce en faveur de la proposition de la Commission européenne consistant à réserver au minimum 15% de l'enveloppe nationale du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) en faveur du développement local (services à la population rurale, patrimoine rural et développement des villages, encouragement des activités touristiques et artisanales, diversification des activités agricoles).

## 37<sup>es</sup> Rencontres de Fischbachau

### ● Coopération

Pierre Herrison, vice-président de l'Association des maires de France, a ouvert, à l'invitation du Consul général de France à Munich, de l'Institut français de Munich et de la Chancellerie de l'Etat de Bavière, les 37<sup>es</sup> rencontres de Fischbachau (près de Munich), destinées à une centaine de haut fonctionnaires et magistrats allemands et consacrées à la France contemporaine. Le vice-président a insisté sur les bonnes relations entre l'Association des maires de France et l'associations des Villes, l'Association des Villes et communes et l'Association des Kreis allemands, qui s'est concrétisée lors de leur rencontre-débat d'octobre dernier au Sénat par une déclaration solennelle, afin d'intensifier la coopération bilatérale.

### ● Décentralisation

Son intervention sur la décentralisation et les politiques urbaines était axée autour des différentes phases de décentralisation et les textes qui régissent les villes, pour ensuite aborder la place des villes par rapport aux régions et aux départements. La discussion a porté sur la fiscalité locale et le fonctionnement dans la pratique des de la coopération intercommunale.

Ce point a particulièrement intéressé les participants en raison des discussions sur le bon périmètre territorial et l'actuelle discussion sur l'efficacité de l'action des communes en Bavière. La violence urbaine et le logement social ont également été abordés. Cette rencontre a montré que les préoccupations au sein de la société allemande elle-même et au niveau de leurs élus se posent souvent dans les mêmes termes qu'en France et la compréhension mutuelle sort renforcée de ces rencontres.

Pour plus d'information : [europa.international@amf.asso.fr](mailto:europa.international@amf.asso.fr)

# Bilan de l'intercommunalité au 1er janvier 2005

La France métropolitaine et ultra-marine compte, au 1er janvier 2005, 2 525 communautés regroupant 32 311 communes (soit 88 % de l'ensemble des communes) et plus de 52 millions d'habitants (soit 84 % de la population). Au cours de l'année 2004, 64 nouvelles communautés ont été créées, dont 7 communautés d'agglomération. 4 372 communes demeurent « isolées », représentant 7,7 millions d'habitants. Le mouvement intercommunal connaît de nouveau une certaine « inflexion », déjà constatée de-

puis 2003 : la progression du maillage intercommunal est plus limitée par rapport aux forts rythmes de progression constatés entre 2000 et 2002. Elle est caractéristique du parachèvement de l'« intercommunalisation » du territoire et de la rationalisation des périmètres. Concernant le régime fiscal, près de 40 % des communes sont membres d'une communauté levant la TPU, regroupant 64 % de la population. (Voir le communiqué de la Ministre déléguée à l'Intérieur sur le site la DGCL, [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr))

	2003	2004	2005
<b>Communautés urbaines</b>			
Nombre de groupements	14	14	14
Nombre de communes	354	355	355
Population regroupée	6 203 043	6 209 160	6 210 939
<b>Communautés d'agglomération</b>			
Nombre de groupements	143	155	162
Nombre de communes	2 441	2 632	2 750
Population regroupée	18 250 461	19 712 134	20 391 934
<b>Communautés de communes</b>			
Nombre de groupements	2 195	2 286	2 343
Nombre de communes	26 907	28 403	29 172
Population regroupée	23 698 120	24 479 442	25 297 156
<i>D o n t T P U</i>			
Nombre de groupements	772	856	922
Nombre de communes	9 143	10 374	11 281
Population regroupée	10 570 529	11 824 215	12 816 340
<b>Syndicats d'agglomération nouvelle</b>			
Nombre de groupements	8	6	6
Nombre de communes	52	34	34
Population regroupée	673 678	346 460	352 573
<b>TOTAL</b>			
Nombre de groupements	2 360	2 461	2 525
Nombre de communes	29 754	31 424	32 311
Population regroupée	48 825 302	50 747 196	52 252 602
<i>D o n t T P U</i>			
Nombre de groupements	934	1 028	1 101
Nombre de communes	11 958	13 362	14 387
Population regroupée	35 364 442	37 753 414	39 433 032

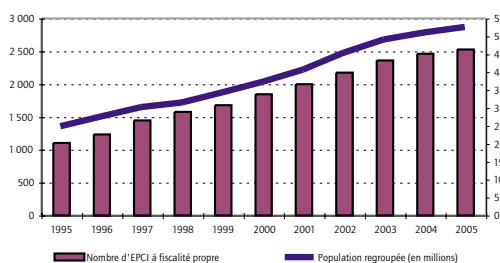
(Sources : DGCL.)

## 2 525 GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE AU 1ER JANVIER 2005

Au 1er janvier 2005, 2 525 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont été recensés par le ministère de l'Intérieur, regroupant une population de plus de 52,2 millions d'habitants (soit 84 % de la population totale) et 32 311 communes (soit 88 % des communes).

Le bilan du ministère relève :

- le ralentissement du nombre de créations de communautés (64 en 2004, contre 101 en 2003 et 186 en 2002), le processus de couverture du territoire étant en voie d'achèvement ;
- une nouvelle progression du nombre d'EPCI à taxe professionnelle unique : 1 101 groupements à fiscalité propre en 2005 contre 1 028 en 2004.



**DEXIA**  
Crédit Local  
Partenaire de l'Association des Maires de France

## Brèves

### ○ Répartition de la dotation d'intercommunalité en 2005

Le Comité des finances locales a fixé le montant moyen par habitant de la dotation d'intercommunalité des différentes catégories de communautés :

- 17,28 euros pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle (+ 2,28 euros pour les communautés ayant au moins 2 ans d'existence) : + 4 %,
- 21,11 euros pour celles à TPU (29,36 euros pour celles éligibles à la dotation bonifiée) : + 4 %,
- 41,35 euros pour les communautés d'agglomération : + 2,5 %
- 82,21 euros pour les communautés urbaines : + 1 %.

Néanmoins, la dotation individuelle d'une communauté dépend également de son CIF et de son potentiel fiscal. La notification par la DGCL est prévue entre le 30 mars et le 7 avril 2005.

### ○ 2e séminaire TEDECO à Lyon

AMF et ETD, en partenariat avec le Grand Lyon, invitent élus et techniciens des communautés à une journée d'échanges, le 6 avril 2005 de 10h à 16h30 à Lyon, sur le thème « Quels systèmes d'observation et de veille économiques pour les intercommunalités ? ».

A partir du témoignage de collectivités ayant mis en place des systèmes d'observation et de veille économiques - notamment celui de la Communauté urbaine de Lyon - cette journée a pour objectif de présenter des sources d'information, des indicateurs ainsi que des modes de traitement possibles de l'information économique, outils d'aide à la décision.

**Inscription : ETD, Farida Mehdioui.**  
Tél. 01 43 92 67 64.  
Fax. 01 45 79 48 03.  
Mail : [f.mehdioui@etd.asso.fr](mailto:f.mehdioui@etd.asso.fr).  
Attention, nombre de places limité.

## Passeport

### Transfert de charge aux collectivités territoriales – Illégalité d'un transfert par voie réglementaire – Voie législative

Arrêt du Conseil d'Etat, 5 janvier 2005, Commune de Versailles, n° 232888

Contestant la légalité du décret n° 2001-185 du 26 février 2001 qui confiait aux maires la charge et la responsabilité de recueillir les demandes de délivrance et de renouvellement des passeports, la commune de Versailles faisait valoir à l'appui de son recours que seule une loi pouvait opérer une telle réforme.

La haute juridiction administrative a accueilli le moyen et a annulé partiellement le décret. Le

Conseil d'Etat a en effet observé que les dispositions contestées du décret qui confient aux maires, agissant en qualité d'agents de l'Etat, la tâche de recueillir les demandes de passeport, de les transmettre aux préfets ou aux sous-préfets et de remettre aux demandeurs les passeports qui leur sont adressés par ces derniers, ont pour effet d'imposer indirectement aux communes les dépenses, à la charge de l'Etat, relatives à l'exercice de ces attributions.

Le Conseil d'Etat a donc annulé le premier alinéa de l'article 7 du décret sur la base de l'article L. 1611-1 du code général des collectivités territoriales au terme duquel aucune dépense à la charge de l'Etat ou d'un établissement public à caractère national ne peut être imposée directement ou indirectement aux collectivités

territoriales ou à leurs groupements qu'en vertu de la loi, le pouvoir réglementaire étant incompétent pour transférer des charges de l'Etat aux collectivités territoriales.

Par conséquent, depuis cet arrêt, les maires ne sont plus dans l'obligation de recueillir les demandes de passeports et sont donc fondés à refuser d'accomplir cette tâche. Les demandeurs de passeports sont dès lors invités à s'adresser auprès des préfetures ou des sous-préfetures.

Afin de prévenir d'éventuelles difficultés, l'AMF a saisi le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des libertés locales de cette question afin que les services préfectoraux informent les maires des nouvelles modalités de traitement des demandes de passeports qui leur seront adressées. ■

## infos pratiques

### ● Revenus 2004 : comment déclarer les indemnités de fonction assujetties à la retenue à la source ?

Une disposition de la loi de finances pour 2002 a incorporé dans le « revenu fiscal de référence » le montant des indemnités de fonction soumises à la retenue à la source, c'est à dire le montant brut après déduction de la fraction représentative des frais d'emploi, de la cotisation IRCANTEC et de la part déductible de la CSG (5,1%).

Ces indemnités, après ces 3 déductions, ne sont pas retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu mais uniquement prises en compte pour la détermination du « revenu fiscal de référence » et doivent donc être obligatoirement déclarées dans le cadre de la déclaration annuelle de revenus. Dans la déclaration des revenus 2004, il faut les faire figurer dans le formulaire général n° 2042, ligne 8 case BY pour le déclarant ou CY pour le conjoint.

Leur déclaration est obligatoire quand bien même la retenue à la source est nulle du fait de l'application de la première tranche à taux 0 du barème. Par contre, les élus qui ont perçu en 2004 des indemnités de fonction dont le montant annuel est inférieur ou égal à la fraction représentative des frais d'emploi (c'est à dire 7 354,20 € au titre d'un seul mandat indemnisé ou 11 031,24 € pour plusieurs mandats indemnisés) n'ont rien à déclarer.

### ● Dématérialisation des marchés publics

La Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) vient de confirmer que les traitements de données à caractère personnel qui sont relatifs à la dématérialisation des marchés publics sont dispensés de toute formalité déclarative préalable (décision 2005-003 du 13 janvier 2005 disponible sur le site internet de la Cnil [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

**MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE** Lettre bimensuelle, n° 193, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : Nicolas Desforges - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Avec le concours des services de l'AMF** - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : EGR - 27-29, rue Youri Gagarine - 94800 Villejuif - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 193. N° de **commission paritaire** : 0306G84411.

Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF p.1, © Pierre Rousseau p.2

# Agenda

**16 mars 2005**

. Commission culture et communication

**22 mars 2005**

. Commission des finances et de la fiscalité locales

**24 mars 2005**

. Commission environnement et développement durable  
. Groupe de travail FPT

**30 mars 2005**

. Commission des communes et territoires ruraux  
. Commission cohésion sociale

**6 avril 2005**

. Bureau

**18 mai 2005**

. Bureau



Au sommaire du n° 194 d'avril 2005

**Actualité** : La réforme des redevances des agences de l'eau, un des points phares du projet de loi eau  
. Finances locales : la réforme M 14  
. Gaz : quel contrôle exercer sur le concessionnaire ?  
. La conférence des services publics

**Intercommunalité** : L'intercommunalité et les solidarités transfrontalières

**Dossier** : Le commerce de proximité

**Initiatives** : Le transport à la demande, outil trop souvent négligé

**Pratique** : Musiques actuelles. Un dialogue nécessaire autour de la techno

**MAIRE info**

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale.

**Abonnement gratuit**